

Collecte de données démographiques : Sondage pilote – Résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

DESCRIPTION DU PROJET

En 2018, le Conseil des arts du Canada a demandé à Forum Research et à Hill Strategies Research d'élaborer et de réaliser un sondage volontaire en ligne pour connaître la composition démographique des effectifs et des conseils d'administration des organismes qui reçoivent une subvention de base pour leur fonctionnement par l'entremise de la composante Institutions artistiques du programme Inspirer et enraciner.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du Conseil d'honorer son engagement envers la diversité, l'équité et l'inclusion, conformément à ce qui est indiqué dans son Plan stratégique. De plus, grâce à une meilleure compréhension, à partir de données groupées, des effectifs qui travaillent pour les organismes que le Conseil finance, ce projet appuie les critères du programme Inspirer et enraciner, qui demande aux organismes comment ils reflètent la diversité de leur communauté.

POURQUOI UNE ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE EST-ELLE NÉCESSAIRE?

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée par rapport au sondage démographique pilote a été menée afin de respecter les obligations intergouvernementales en matière de vie privée.

CONSTATS DE L'ÉVALUATION ET RÉSUMÉ DES RISQUES

À la suite du résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, il a été déterminé que le Conseil est à l'affût des impacts potentiels sur la vie privée du sondage démographique, et qu'il prend des mesures en conséquence.

- Le Conseil dispose d'une autorisation parlementaire pour le programme ou l'activité pour lesquels les renseignements sont recueillis, en vertu du mandat du Conseil, conformément à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, et de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.
- Quatre lois distinctes sur la protection de la vie privée ont été considérées : la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la *Personal Information Protection Act* (PIPA) de l'Alberta et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* du Québec.
- La méthode de distribution du sondage vise à réduire la collecte de renseignements personnels.
- Les répondants sont avisés que leurs renseignements personnels sont recueillis, notamment en ce qui a trait à l'objectif, à la divulgation, au refus de divulguer les conséquences, au dépôt d'une plainte au commissaire à la protection de la vie privée du Canada, et on leur fournit des liens vers les énoncés du Conseil et des consultants concernant la vie privée.
- Un consentement éclairé sera obtenu de la part des répondants au début du sondage. Le sondage est volontaire.
- Les consultants utiliseront un « système de sondage en ligne à la fine pointe » pour réduire les risques de divulgation.
- Le Conseil conservera les données dans un format anonyme et ne produira des rapports sur les résultats que s'il y a un nombre suffisant de réponses pour garantir l'anonymat. Les consultants n'associeront les données recueillies à aucune autre donnée.
- Les consultants et le Conseil prendront toutes les mesures de sécurité physique, administrative et technique raisonnables pour protéger la confidentialité des renseignements recueillis par l'entremise du sondage.
- Le Conseil et les consultants disposent d'un plan d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité.

- Une fois que les consultants auront terminé leur travail pour le Conseil aux fins duquel les données sont requises, les données seront détruites de façon sécuritaire, de manière à les rendre irrécupérables ou non identifiables.